



FEILLENS

C O N S E I L M U N I C I P A L

Procès-verbal de la séance du 10 avril 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 20 heures, au lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de M. Guy BILLOUDET, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Guy BILLOUDET, René BORNAREL, Laurence BOYER, Martine CARILLIER, Bertrand CHAMBARD, Nathalie CHANUT, Jean-Pierre CONDEMINE, Arnaud DELALANDE, Justine DESNOYER, Jean-Yves GONOD, Francis GOYON, Elvire JOLY, Françoise MENDES, Guy MONTERRAT, Victoria POLI (arrivée à 20h15), Catherine RENOUD-LYAT, Denis VAISSAUD, Nathalie VERMEL, Odile VERNE.

Etaient excusés :

Mmes et MM. Raphaëlle DUBY (a donné pouvoir à Martine CARILLIER), Gilles DUMAS, (a donné pouvoir à Nathalie VERMEL), Christian FAVRE (a donné pouvoir à Jean-Yves GONOD), Sarah GONOD (a donné pouvoir à Victoria POLI).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

* * *

1 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence BOYER

-o-

Le Maire communique l'état civil de la commune depuis la séance du 12 mars 2025 :
2 décès, 4 naissances, aucun mariage.

-o-

2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 mars 2025. Victoria Poli, arrivée à 20h15 et ayant le pouvoir de Sarah Gonod, était absente au moment du vote.

3 – DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

• Renouvellement de concession de cimetière :

F-36/ C. BONNAMOUR pour 30 ans ; I-29/ M. PLAINTIN pour 15 ans ; G-22/ P. JOLY pour 15 ans ; L-25 / P. BEROUD pour 30 ans ; B-33/ F. ARZALIER pour 30 ans ; L-15/ C. LAGET pour 15 ans ; H-44/ A. LANDRIX pour 15 ans ; I-28/ JY. DARGAUD pour 15 ans ; E-44 / C. DUBY et G. DUBY pour 15 ans ; J-43/ H. BOURRAIN pour 15 ans ; B-7/ D. CORDENOD pour 30 ans ; D-27/ JP. CONDEMINE pour 15 ans

⇒ Odile Verne demande ce qu'il advient des tombes laissées à l'abandon. Monsieur le Maire explique qu'il existe une procédure spécifique pour pouvoir les nettoyer et les récupérer mais que les services municipaux s'assurent de prévenir les familles avant l'échéance des concessions ; René Bornarel demande comment sont fixés les tarifs des concessions, il lui est répondu que chaque commune le fait librement.

----- 20h15 arrivée de Victoria Poli-----

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre d'étude des questions, en débutant par la séance budgétaire, et terminant par le compte-rendu des commissions.

Nathalie Vermel fait remarquer que les documents budgétaires ont été transmis 8 jours avant la réunion du conseil, et non 12 comme le stipule la loi. Monsieur le Maire explique que le compte de gestion n'a été transmis à la commune que le mercredi 2 avril matin, la commission finances s'est réunie dès le 3 avril au soir et les documents transmis aux élus le 4 avril matin.

Nathalie Vermel suggère qu'il aurait alors fallu décaler le conseil municipal. Monsieur le Maire soumet donc au vote de l'assemblée le report de la séance au 15 avril. Le Conseil Municipal, par 21 pour et 2 contre (Nathalie Vermel et Gilles Dumas) décide de maintenir la réunion en ce jour du 10 avril.

4 – VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur les taux à appliquer aux bases des taxes locales pour 2025. Il rappelle que depuis 2021, le taux sur le foncier bâti inclus le taux communal et le taux départemental. Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2023, les communes doivent se prononcer sur le taux de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

En 2024, l'assemblée délibérante avait voté une augmentation de 5 % des taux de ces taxes. Monsieur le Maire propose de ne pas appliquer de nouvelle augmentation pour 2025. Le conseil Municipal valide, à l'unanimité, les taux suivants :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 7,88 %
- taxe sur le foncier bâti : 20,97 %
- taxe sur le foncier non bâti : 34,81 %

5 – BUDGET PRINCIPAL

• **Compte Administratif 2024** : Le compte administratif 2024 du budget principal se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT 2024		CA	03/04/2025	
DEPENSES		BP 2024	Avec DM	CA 2024
M57 011 - Charges à caractère général		668 660.00 €	643 160.00 €	632 609.32 €
M57 012 - Charges de personnel et frais assimilés		869 250.00 €	876 250.00 €	874 706.18 €
M57 014 - Atténuation de produits (FPIC)		15 000.00 €	9 500.00 €	9 431.00 €
M57 65 - Autres charges de gestion courante		336 396.00 €	356 396.00 €	356 316.49 €
M57 66 - Charges financières / intérêts d'emprunts		55 000.00 €	60 000.00 €	56 424.36 €
M57 67 - Charges exceptionnelles		1 000.00 €	- €	- €
M57 042 - Opérations d'ordre entre sections		500.00 €	41 500.00 €	41 000.00 €
M57 02 - Déficit de fonctionnement reporté		- €	- €	- €
M57 023 - Virement à la section d'investissement		441 015.00 €	441 015.00 €	441 015.00 €
TOTAL		2 386 821.00 €	2 427 821.00 €	1 970 487.35 €
RECETTES		BP 2024	Avec DM	CA 2024
M57 002 - Excédent antérieur reporté		172 153.01 €	172 153.01 €	172 153.01 €
002 Excédent antérieur de fonctionnement reporté		3 000.00 €	3 000.00 €	4 418.56 €
M57 013 - Atténuations de charges		98 000.00 €	98 000.00 €	125 544.70 €
M57 70 - Vente de produits		640 550.99 €	640 550.99 €	655 664.47 €
M57 73 - Impôts et taxes		879 500.00 €	879 500.00 €	880 847.84 €
M57 731 - Fiscalité locale		459 327.00 €	459 327.00 €	447 380.06 €
M57 74 - Dotations, subventions, participations		115 000.00 €	115 000.00 €	142 609.36 €
M57 75 - Autres produits de gestion courante		19 290.00 €	60 290.00 €	97 620.33 €
M57 77 - Produits exceptionnels		- €	- €	- €
M57 042 - Opération d'ordres		2 386 821.00 €	2 427 821.00 €	2 354 085.32 €

SECTION INVESTISSEMENT 2024 - CA

03/04/2025

DEPENSES

Op.	Libellés des opérations	BP 2024	Avec DM	CA 2024
001	Déficit d'investissement reporté	310 424.05 €	310 424.05 €	310 424.05 €
16	Emprunts/dettes	306 042.95 €	531 042.95 €	329 206.52 €
90	Bâtiments	372 200.00 €	272 330.00 €	186 935.16 €
104	Voirie	140 130.00 €	240 000.00 €	226 119.95 €
111	Matériel / équip.	41 510.00 €	41 510.00 €	34 818.67 €
129	Acquisitions immobilières	66 520.00 €	66 520.00 €	46 236.66 €
155	Plan de circulation commune	20 000.00 €	20 000.00 €	5 430.00 €
154	Réhabilitation ancienne cantine	931 000.00 €	906 000.00 €	838 186.94 €
144	Regularisation cessions	3 000.00 €	3 000.00 €	- €
040	Opération d'ordre entre sections	- €		- €
041	Opération comptable	- €		- €
TOTAL GENERAL		2 190 827.00 €	2 390 827.00 €	1 666 933.90 €

RECETTES

Op.	Libellés des opérations	BP 2024	Avec DM	CA 2024
001	Exc. d'investissement reporté	- €	- €	- €
1068	Exc. fonct. capital.	527 457.05 €	527 457.05 €	527 457.05 €
10	FCTVA	120 000.95 €	120 000.95 €	122 888.42 €
	Taxe d'aménagement	35 000.00 €	35 000.00 €	34 892.85 €
153	Vidéoprotection			
	Etat	30 287.00 €	30 287.00 €	30 287.00 €
	Région	44 537.00 €	44 537.00 €	- €
154	Réhabilitation ancienne cantine			
	Etat	126 140.00 €	126 140.00 €	61 127.00 €
	Région	- €	- €	- €
	Département	75 390.00 €	75 390.00 €	64 000.00 €
	CCBS	150 000.00 €	150 000.00 €	- €
16	Emprunts et assimilé			
	emprunt	600 000.00 €	800 000.00 €	800 000.00 €
	caution			2 150.00 €
021	Vir. sect. fonct.	441 015.00 €	441 015.00 €	441 015.00 €
024	Produits cessions			
	Vente Champ Blanchon	41 000.00 €	41 000.00 €	41 000.00 €
041	Opération comptable	0.00 €		
TOTAL GENERAL		2 190 827.00 €	2 390 827.00 €	1 683 802.32 €

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote : le Conseil Municipal valide, sous la présidence temporaire du 1^{er} adjoint, à l'unanimité, le compte administratif 2024 du budget principal.

• Compte de Gestion 2024 :

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse, comptable de la commune, est en parfaite conformité avec le compte administratif. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte de gestion 2024.

• Affectation du résultat 2024 :

Au regard des comptes de gestion et administratifs 2024, l'affectation des résultats de l'exercice 2024 est approuvée, à l'unanimité, par le Conseil Municipal, selon les modalités suivantes :

Détermination des résultats				
		Investissement	Fonctionnement	Total
1	Recettes exercice N	1 683 802.32	2 354 085.32	4 037 887.64
2	Dépenses exercice N	1 666 933.90	1 970 487.35	3 637 421.25
I	Résultat de l'exercice (1-2)	16 868.42	383 597.97	400 466.39
II	Résultat antérieur	-310 424.05	172 153.01	-138 271.04
A	Solde d'exécution (I + II)	-293 555.63	555 750.98	262 195.35
3	Restes à réaliser Recettes N	270 940.00	0.00	270 940.00
4	Restes à réaliser Dépenses N	190 813.00	0.00	190 813.00
B	Solde des restes à réaliser (3 + 4)	80 127.00	0.00	80 127.00
	Résultat d'ensemble (A + B)	-213 428.63	555 750.98	342 322.35

Repris au Budget suivant	En Euros		€
	Dépenses	Recettes	
Investissement			
Résult. Investissement repris compte 001	293 555.63	0.00	
Restes à réaliser	190 813.00	270 940.00	
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068		213 428.63	
Fonctionnement			
Résultat fonctionnement repris compte 002	0.00	342 322.35	
Restes à réaliser	0.00	0.00	

• Budget primitif 2025 :

Le budget primitif 2025 pour le budget principal se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT 2025		BP	03/04/2025	
DÉPENSES		BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
M57	011 - Charges à caractère général	643 160.00 €	632 609.32 €	537 560.00 €
M57	012 - Charges de personnel et frais assimilés	876 250.00 €	874 706.18 €	928 550.00 €
M57	014 - Atténuation de produits (FPIC)	9 500.00 €	9 431.00 €	13 665.00 €
M57	65 - Autres charges de gestion courante	356 396.00 €	356 316.49 €	378 735.03 €
M57	66 - Charges financières / intérêts d'emprunts	60 000.00 €	56 424.36 €	58 000.00 €
M57	67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
M57	042 - Opérations d'ordre entre sections	41 500.00 €	41 000.00 €	1 000.00 €
M57	02 - Déficit de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
M57	023 - Virement à la section d'investissement	441 015.00 €	441 015.00 €	575 376.41 €
	TOTAL	2 427 821.00 €	1 970 487.35 €	2 492 886.44 €
RECETTES		BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
M57	002 - Excédent antérieur reporté			
002	Excédent antérieur de fonctionnement reporté	172 153.01 €	172 153.01 €	342 322.35 €
M57	013 - Atténuations de charges	3 000.00 €	4 418.56 €	4 000.00 €
M57	70 - Vente de produits	98 000.00 €	125 544.70 €	104 615.00 €
M57	73 - Impôts et taxes	640 550.99 €	655 664.47 €	627 550.09 €
M57	731 - Fiscalité locale	879 500.00 €	880 847.84 €	894 220.00 €
M57	74 - Dotations, subventions, participations	459 327.00 €	447 380.06 €	455 179.00 €
M57	75 - Autres produits de gestion courante	115 000.00 €	142 609.36 €	65 000.00 €
M57	77 - Produits exceptionnels	60 290.00 €	97 620.33 €	- €
M57	042 - Opération d'ordres	- €	- €	- €
	TOTAL	2 427 821.00 €	2 354 085.32 €	2 492 886.44 €

SECTION INVESTISSEMENT 2025 - BP					03/04/2025
DEPENSES					
Op.	Libellés des opérations	BP + DM 2024	CA 2024	RAR	BP 2025
001	Déficit d'investissement reporté	310 424.05 €	310 424.05 €	- €	293 555.63 €
16	Emprunts/dettes	531 042.95 €	329 206.52 €	- €	539 844.41 €
90	Bâtiments	272 330.00 €	186 935.16 €	85 000.00 €	138 450.00 €
104	Voirie	240 000.00 €	226 119.95 €	13 000.00 €	260 500.00 €
111	Matériel / équip.	41 510.00 €	34 818.67 €	5 000.00 €	135 500.00 €
129	Acquisitions immobilières	66 520.00 €	46 236.66 €	20 000.00 €	316 420.00 €
155	Plan de circulation commune	20 000.00 €	5 430.00 €	- €	- €
154	Réhabilitation ancienne cantine	906 000.00 €	838 186.94 €	67 813.00 €	190 000.00 €
144	Regularisation cessions	3 000.00 €	- €	- €	3 000.00 €
040	Opération d'ordre entre sections	- €			- €
041	Opération comptable	- €			- €
TOTAL GENERAL		2 390 827.00 €	1 666 933.90 €	190 813.00 €	1 877 270.04 €
RECETTES					
Op.	Libellés des opérations	BP + DM 2024	CA 2024	RAR	BP 2025
001	Exc. d'investissement reporté	- €	- €		- €
1068	Exc. fonct. capital.	527 457.05 €	527 457.05 €		213 428.63 €
10	FCTVA	120 000.95 €	122 888.42 €		200 000.00 €
	Taxe d'aménagement	35 000.00 €	34 892.85 €		35 000.00 €
153	Vidéoprotection				
	Etat	30 287.00 €	30 287.00 €		- €
	Région	44 537.00 €	- €	44 537.00 €	44 537.00 €
	Département	- €	- €		
154	Réhabilitation ancienne cantine				
	Etat	126 140.00 €	61 127.00 €	65 013.00 €	65 013.00 €
	Région	- €	- €		57 000.00 €
	Département	75 390.00 €	64 000.00 €	11 390.00 €	57 915.00 €
	CCBS	150 000.00 €	- €	150 000.00 €	200 000.00 €
16	Emprunts et assimilé				
	emprunt	800 000.00 €	800 000.00 €		- €
	caution		2 150.00 €		- €
021	Vir. sect. fonct.	441 015.00 €	441 015.00 €		575 376.41 €
024	Produits cessions				
	Vente diverses parcelles	- €			9 000.00 €
	Vente Maison Jossierand CCB5	- €			260 000.00 €
	Vente terrain route du Poux				160 000.00 €
	Vente Champ Blanchon	41 000.00 €	41 000.00 €		
041	Opération comptable	0.00 €			
TOTAL GENERAL		2 390 827.00 €	1 683 802.32 €	270 940.00 €	1 877 270.04 €

Le Conseil Municipal valide, par 21 voix pour, 1 contre (Nathalie Vermel) et 1 abstention (Gilles Dumas) le budget primitif 2025 du budget principal. Nathalie Vermel rappelle qu'elle était opposée au vote du budget ce soir, et explique donc qu'elle vote contre pour une question de principe.

6 – BUDGET ASSAINISSEMENT

• Compte Administratif 2024 :

Le compte administratif 2024 du budget assainissement se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES	BP 2024	Avec DM	CA 2024
011 - Charges à caractère général	200 500.00 €	200 500.00 €	196 707.29 €
012 - Charges de personnel	80 000.00 €	80 000.00 €	79 392.00 €
014 - Atténuation de produits	35 000.00 €	35 000.00 €	22 395.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 500.00 €	2 500.00 €	1 757.00 €
66 - Charges financières	7 100.00 €	7 100.00 €	4 044.16 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00 €	10 000.00 €	3 569.12 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	183 084.40 €	183 084.40 €	180 084.40 €
002 - Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
023 - Virement à la section d'investissement	8 112.60 €	8 112.60 €	8 112.60 €
TOTAL DEPENSES	526 297.00 €	526 297.00 €	487 948.97 €
RECETTES			
RECETTES	BP 2024	Avec DM	CA 2024
002 - Excédent antérieur reporté	60 006.69 €	60 006.69 €	60 006.69 €
70 - Ventes prod. fab. et prest. de scés	415 000.31 €	415 000.31 €	350 216.73 €
74 - Subventions d'exploitation	10 000.00 €	10 000.00 €	0.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	17 977.55 €
77 - Produits exceptionnels	1 500.00 €	1 500.00 €	195.85 €
042 - Opérations d'ordre	39 790.00 €	39 790.00 €	39 790.00 €
TOTAL RECETTES	526 297.00 €	526 297.00 €	408 180.13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP 2024	Avec DM	CA 2024
001 Déficit antérieur reporté	- €	- €	- €
1641 Emprunts	86 000.00 €	86 000.00 €	74 633.09 €
2031 Frais d'études	79 000.00 €	79 000.00 €	4 070.00 €
23 Immobilisations en cours	140 500.00 €	140 500.00 €	- €
21 Immobilisations corporelles	150 757.00 €	150 757.00 €	64 248.34 €
1391-040 Subv. d'équipement - amortissement	39 790.00 €	39 790.00 €	39 790.00 €
TOTAL DEPENSES	496 047.00 €	496 047.00 €	182 741.43 €
RECETTES			
RECETTES	BP 2024	Avec DM	CA 2024
001 Excédent antérieur reporté	14 015.19 €	14 015.19 €	14 015.19 €
021 Virement de la section d'exploitation	8 112.60 €	8 112.60 €	8 112.60 €
1068 Réserves	43 834.81 €	43 834.81 €	43 834.81 €
131 Subventions d'équipement	- €	- €	- €
1641 Emprunts	250 000.00 €	250 000.00 €	- €
40 Opérations d'ordre	180 084.40 €	180 084.40 €	180 084.40 €
TOTAL RECETTES	496 047.00 €	496 047.00 €	223 919.21 €

Monsieur le Maire souligne une baisse importante des recettes d'exploitation sur l'exercice 2024. Le budget assainissement est un budget commercial : la section d'exploitation s'équilibre avec les recettes issues de la redevance assainissement. Or les recettes réelles sont en très nettes baisse par rapport au prévisionnel, ce qui s'explique par deux raisons principales : d'une part un effort réel et durable de la population pour réduire sa consommation d'eau ; d'autre part un décalage de plusieurs mois de transmission des listings de consommation d'eau par Suez à la commune - le listing des consommations 2024 n'a été transmis que début mars 2025, une partie de la redevance 2024 n'a donc pas pu être facturée sur l'exercice comptable 2024. La section d'exploitation, totalement dépendante des recettes issues de la redevance, se retrouve en déficit pour l'année 2024 à hauteur de 79 768.84 €. Cela impliquera une vigilance particulière pour l'élaboration et l'exécution du budget 2025.

Concernant la section d'investissement, les investissements envisagés en 2024 ont majoritairement été reportés : les frais d'études pour le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes, qui devaient être payés dès 2024, le seront finalement en 2025 ; les travaux route de Vésines seront faits en 2025 et seront moins importants qu'initialement prévus ; les travaux pour l'automatisme de la station ont été retardés et seront payés en 2025. Du fait du report des principaux investissement, l'emprunt prévu en 2024 pour financer les travaux n'a pas été souscrit. L'exécution de l'investissement a été très limité en 2024, ce qui permet de dégager un bénéfice de 41 177.78 €, mais qui en réalité est absorbé en intégralité par les travaux reportés en 2025. L'équilibre de la section nécessitera donc également d'être vigilant.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire ne participe pas au vote : le Conseil Municipal valide, sous la présidence temporaire du 1^{er} adjoint, par 21 voix pour, 1 contre (Nathalie Vermel) et 1 abstention (Gilles Dumas), le compte administratif 2024 du budget assainissement.

• Compte de Gestion 2024 :

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Bourg-en-Bresse, comptable de la commune, est en parfaite conformité avec le compte administratif. Le Conseil Municipal, par 21 voix pour, 1 contre (Nathalie Vermel) et 1 abstention (Gilles Dumas), valide le compte de gestion 2024 du budget assainissement.

• Affectation du résultat 2024 :

Au regard des comptes de gestion et administratifs 2024, l'affectation des résultats de l'exercice 2024 est approuvée, par 21 voix pour, 1 contre (Nathalie Vermel) et 1 abstention (Gilles Dumas), par le Conseil Municipal, selon les modalités suivantes :

Détermination des résultats			
	Investissement	Fonctionnement	Total
1 Recettes exercice N	223 919.21	408 180.13	632 099.34
2 Dépenses exercice N	182 741.43	487 948.97	670 690.40
I Résultat de l'exercice (1-2)	41 177.78	-79 768.84	-38 591.06
II Résultat antérieur	14 015.19	10 006.69	24 021.88
A Solde d'exécution (I + II)	55 192.97	-69 762.15	-14 569.18
3 Restes à réaliser Recettes N	0.00	0.00	0.00
4 Restes à réaliser Dépenses N	161 438.66	0.00	161 438.66
B Solde des restes à réaliser (3 + 4)	-161 438.66	0.00	-161 438.66
Résultat d'ensemble (A + B)	-106 245.69	-69 762.15	0.00
<u>Repris au Budget suivant</u>		En Euros	€
		Dépenses	Recettes
Investissement			
Résult. Investissement repris compte 001	0.00	55 192.97	
Restes à réaliser	161 438.66	0.00	
Excédents de fonction. capitalisés cpte 1068		0.00	
Réserves réglementaires cpte 1064		0.00	
Fonctionnement			
Résultat fonctionnement repris compte 002	69 762.15	0.00	
Restes à réaliser	0.00	0.00	

• Budget primitif 2024 :

Le budget primitif 2024 pour le budget principal se présente comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	200 500.00 €	196 707.29 €	168 600.00 €
012 - Charges de personnel	80 000.00 €	79 392.00 €	62 000.00 €
014 - Atténuation de produits	35 000.00 €	22 395.00 €	28 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 500.00 €	1 757.00 €	2 527.45 €
66 - Charges financières	7 100.00 €	4 044.16 €	4 650.00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00 €	3 569.12 €	5 000.00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	183 084.40 €	180 084.40 €	139 050.40 €
002 - Déficit antérieur reporté	- €	- €	69 762.15 €
023 - Virement à la section d'investissement	8 112.60 €	8 112.60 €	- €
TOTAL DEPENSES	526 297.00 €	487 948.97 €	479 590.00 €
RECETTES	BP + DM 2024	CA 2024	BP 2025
002 - Excédent antérieur reporté	60 006.69 €	60 006.69 €	0.00 €
70 - Ventes prod. fab. et prest. de scés	415 000.31 €	350 216.73 €	438 300.00 €
74 - Subventions d'exploitation	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €	17 977.55 €	0.00 €
77 - Produits exceptionnels	1 500.00 €	195.85 €	1 500.00 €
042 - Opérations d'ordre	39 790.00 €	39 790.00 €	39 790.00 €
TOTAL RECETTES	526 297.00 €	408 180.13 €	479 590.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP + DM 2024	CA 2024	RAR	BP 2025
001 Déficit antérieur reporté	- €	- €		- €
1641 Emprunts	86 000.00 €	74 633.09 €		80 000.00 €
2031 Frais d'études	79 000.00 €	4 070.00 €	74 930.00 €	80 000.00 €
23 Immobilisations en cours	140 500.00 €	- €	- €	50 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	150 757.00 €	64 248.34 €	86 508.66 €	141 453.37 €
1391-04 Subv. d'équipement - amortissement	39 790.00 €	39 790.00 €		39 790.00 €
TOTAL DEPENSES	496 047.00 €	182 741.43 €	161 438.66 €	391 243.37 €
RECETTES	BP + DM 2024	CA 2024	RAR	BP 2025
001 Excédent antérieur reporté	14 015.19 €	14 015.19 €		55 192.97 €
021 Virement de la section d'exploitation	8 112.60 €	8 112.60 €		- €
1068 Réserves	43 834.81 €	43 834.81 €		
131 Subventions d'équipement	- €	- €		
1641 Emprunts	250 000.00 €	- €		200 000.00 €
40 Opérations d'ordre	180 084.40 €	180 084.40 €		136 050.40 €
TOTAL RECETTES	496 047.00 €	223 919.21 €		391 243.37 €

La commune a voté une augmentation de 5% de la redevance assainissement pour l'année 2025. Cependant, cette augmentation couvre tout juste la baisse des consommations d'eau, et l'Agence de l'Eau ne reverse plus aucune subvention d'exploitation. Les recettes d'exploitation sont donc extrêmement contraintes.

En principe, la différence entre les recettes d'exploitation et les dépenses constitue la réserve permettant de financer des investissements (virement à la section d'investissement). Or, pour 2025 il est impossible de dégager un autofinancement : les charges fixes de fonctionnement sont contenues au maximum mais l'exercice 2024 fait peser un déficit de près de 70 000 € reporté sur 2025 ; l'augmentation de 5% de la redevance assainissement permet tout juste de compenser la baisse généralisée et sur le long terme des consommations d'eau de la population et ne couvre pas l'augmentation constatée sur les charges fixes de fonctionnement du service.

Pour ce qui est des investissements, l'essentiel des dépenses sont en fait des reports des investissements prévus en 2024 qui n'ont pas été faits. Pour les financer, un emprunt sera nécessaire, mais à hauteur de 200 000 € (contre 250 000 € initialement prévus en 2024) dans la mesure où les travaux sur le réseau d'eaux usées route de Vésines s'avèrent moins importants.

Il apparaît donc que le budget assainissement nécessitera une vigilance toute particulière, et qu'il sera utile de faire un point fin juin début juillet. Quant au transfert de compétence à la communauté de Communes, pour l'heure il a été décidé de finaliser les études pour que chaque commune connaisse l'état de son réseau et des travaux à faire. Le transfert de compétence n'étant plus obligatoire, le conseil communautaire se prononcera sur la question dans les prochains mois.

Le Conseil Municipal valide, par 21 voix pour, 1 contre (Nathalie Vermel) et 1 abstention (Gilles Dumas), le budget primitif 2025 du budget assainissement.

7 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

❖ URBANISME (Bertrand Chambard)

La commission s'est réunie le 13 mars (11 déclarations Préalables, 2 Permis de Construire, 1 Permis d'Aménager) et le 10 avril (15 Déclarations Préalables, 6 Permis de Construire dont 2 modificatifs, 4 Permis de Démolir). La prochaine commission devrait se tenir le 13 mai à 20h00.

❖ ENVIRONNEMENT -DEVELOPPEMENT DURABLE -ASSAINISSEMENT (Elvire Joly)

- la facturation assainissement (solde 2024) a été déposée le 2 avril au Service de Gestion Comptable : les listings de Suez ont été fournis le 10 mars, il faut donc souligner le travail de l'agent en charge de ce dossier qui a donc édité les 1500 factures en 3 semaines.
 - Semaine de l'environnement :
 - le spectacle a été très apprécié, de même que la sortie des écoles
 - une centaine de personnes ont participé aux activités de la bibliothèque et de la Maison de l'Eau
 - 65 objets ont été déposé au Repair Café, dont 54 ont pu être réparés
 - une soixantaine de personnes ont participé au nettoyage de la nature
 - la cantine a procédé à une pesée des déchets : environ 63 grammes par repas sont jetés (inférieur à la moyenne nationale qui est de 100 grammes) contre 91 grammes par repas l'année dernière donc réel effort ; le pain est le déchet principal (1.6 flûte tous les 100 repas).
- Les élus adressent leurs remerciements à tous les participants (environ 360 sur l'ensemble de la semaine), élus et services ayant contribué à cette opération.

❖ CITOYENNETE – TRANQUILLITE PUBLIQUE (Jean-Pierre Condemine)

Le coût total de la semaine de l'environnement se décompose ainsi :

- 1035 € pour le spectacle / 587 € pour la sortie à la Maison de l'Eau / 511 € pour le transport
- Auxquels il faut ajouter le travail des services techniques, les petits matériels divers notamment pour le ramassage des déchets, les repas de midi pour le Repair Café

❖ CULTURE- SPORTS - ASSOCIATIONS (Arnaud Delalande)

- bibliothèque : Cette année, la bibliothèque de Feillens a eu l'honneur d'accueillir l'ensemble des bibliothèques de la communauté de communes dans le cadre des rencontres annuelles du Département. Concernant les activités proposées, un atelier « café-papotage » autour des livres était organisé un samedi matin par mois. Cependant, en raison d'une faible participation, il a été décidé de ne pas le reconduire
- Maison des Associations : est ouverte ponctuellement notamment pour Dynamic Danse en attendant son inauguration officielle et la mise en place du planning d'utilisation, prévue à compter du mois de septembre
- Concert de l'Union Musicale : les concerts de mars organisés par l'Union Musicale ont mêlé musique, sketches, chant et danse, en partenariat avec une association de Feillens. Si le public a été nombreux le samedi, la fréquentation du vendredi a été plus faible : il est important de participer aux manifestations locales pour assurer leur pérennité. L'association propose de nombreuses actions et s'investit activement dans les événements de la commune. Il est donc essentiel de la soutenir pour qu'elle puisse continuer à exister et prospérer. Certains expriment le souhait de voir davantage de propositions culturelles à Feillens. Cependant, il est essentiel de commencer par valoriser et soutenir les associations culturelles déjà en place, qui jouent un rôle clé dans la vie culturelle de notre commune.
- Résultats sportifs : cette année, plusieurs clubs sportifs de Feillens (judo, basket, tennis de table, etc.) ont obtenu d'excellents résultats. Une réception sera organisée en mairie pour honorer ces sportifs méritants.
- Tour de l'Ain : le départ du Tour de l'Ain aura lieu à Feillens le 6 août prochain

❖ AFFAIRES SCOLAIRES (Catherine Renoud-Lyat)

- le Conseil d'Administration de la cantine s'est tenu le 13 mars : baisse du nombre de repas constaté en début d'année du fait de nombreux malades (virus de l'hiver), sérénité retrouvée dans le déroulement du temps de repas, recherche au maximum de produits locaux, vente de tartiflette a été un succès
- le conseil d'école s'est tenu le 20 mars
- 2 élèves sont en final du concours de lecture, et 2 classes ont participé au rallye maths

❖ BATIMENTS - VOIRIE (Guy Monerrat)

- les travaux assainissement Route de Vésines sont finis
- les enduits de la maison Lacharme débuteront dans 15 jours
- la nouvelle balayeuse sera livrée le 24 avril
- les travaux sur le transformateur de la station vont bientôt démarrer
- les travaux sur le réseau d'eau sur la Route Départementale sont décalés au 12 mai
- des gens du voyage se sont installés sur le parking à proximité de La Fruitière pendant 1 semaine : des solutions sont envisagées pour en fermer l'accès.

8 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle que le conseil avait désigné Martine Carillier et Catherine Renoud-Lyat comme représentantes du conseil municipal au conseil d'administration de la résidence d'Urfé, ainsi que Guy Monerrat en tant que personne qualifiée : or les deux personnes qualifiées ont déjà été désignées ; il propose donc de retirer le nom de Guy Monerrat ce qui est validé à l'unanimité.
- Une permanence du point justice du Département se tiendra le matin du deuxième vendredi de chaque mois en Mairie à compter du 11 avril ; de même une permanence de la CARSAT se tiendra en mairie les mardis à compter du mois de juillet
- La cérémonie en mémoire des déportés se tiendra le 26 avril à 11 heures
- Le prochain conseil municipal devrait se tenir le 5 juin à 20h00

-O-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22h45.

-O-

Fait en mairie de Feillens, le 11 avril 2025

La Secrétaire de séance,



Laurence BOYER

Le Maire



Guy BILLOUDET

Vice-Président du Conseil Départemental aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône